

Monsieur Valentin LUNGENSTRASS  
Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué à la Mobilité, Logistique urbaine,  
Espaces publics et Tourisme  
Responsable

Lyon, le 26 décembre 2024

Madame Fanny DUBOT  
Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement

Objet : réponse au Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024

La Métropole de Lyon s'est engagée dans une approche systémique de la sécurité routière en s'inspirant de pays scandinaves.

Suite à un temps d'analyses et de construction du projet, la Métropole de Lyon est la première à mettre en place une démarche de stratégie « vision zéro / En vie demain ». L'objectif est de mettre fin à tout décès ou blessure grave résultant des accidents de la route et des rues à l'horizon 2050. Une étape intermédiaire à l'horizon 2030 est également prévue, avec la réduction de moitié du nombre de tués et de blessés graves.

Ce projet comprend quatorze actions. Il ne se limite pas seulement à la collectivité Métropole. D'autres partenaires sont associés à commencer par les communes.

Une charte d'engagement est proposée aux partenaires pour s'assurer du soutien des élus, ainsi que des associations d'usagers, SYTRAL, Préfecture...

Le plan d'actions est organisé en 5 grandes familles :

- Sensibiliser et former les usagers aux bons comportements lors de leurs déplacements ;
- Mieux contrôler les usagers ;
- Aller vers une voirie qui pardonne (infrastructure limitant la gravité et la probabilité de l'accident) ;
- Améliorer la connaissance des données liées à la sécurité des déplacements ;
- Améliorer la sécurité des véhicules.

Même si cette démarche ne fait que débuter, il est possible de constater des premiers résultats significatifs. Entre 2019 et 2023 le nombre des accidents ont baissé de 35% à Lyon. Durant cette même période, les accidents impliquant les piétons ont baissé de 43% en 4 ans sur le territoire de la Métropole. Des résultats encourageants sont également là pour les cyclistes.

**Bien évidemment le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon est intégré dans ce projet, comme l'intégralité de la Ville de Lyon.**

On peut citer dans l'arrondissement plusieurs actions concrètes non exhaustives qui participent pleinement à la sécurité routière.

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit dans son article 52 de supprimer tout obstacle à la visibilité 5 mètres en amont d'un passage piétons. Tant sur la totalité de la ville que dans l'arrondissement la règle est connue pour être appliquée dans tous les nouveaux projets. Elle se déploie également progressivement au fil de l'eau sur l'ensemble de l'arrondissement. A la fin novembre 2024, 235 emplacements pour des véhicules ont été supprimés pour permettre la co-visibilité entre les piétons et les véhicules, soit plus de la moitié des emplacements sont conformes à la loi. Les projets en cours et à venir vont permettre de poursuivre le traitement de ces éventuels points de conflits.

On peut citer bien évidemment, le passage de la Ville de Lyon à 30km/h. Actuellement 84% de la voirie de l'arrondissement est classée avec une vitesse en deçà de 50km/h. Ce pourcentage devait progresser dans les mois qui viennent avec l'arrivée de T10 avenue Tony Garnier, la voie lyonnaise avenue Leclerc.

La rue des enfants est une action qui participe pleinement à cette transformation de l'espace public afin de protéger le plus vulnérable (piéton). 12 sites ont fait l'objet de traitement (14 écoles et 6 crèches) dont deux piétonisations permanentes et trois importantes transformations qui permettent l'apaisement du trafic tant par sa réduction que la vitesse des véhicules.

Chaque année plusieurs carrefours font l'objet d'un traitement avec une augmentation des temps de verts pour les piétons, l'amélioration de l'accessibilité...

De même, il est possible de citer la réalisation à fin novembre 2024 de 17,9 kilomètres d'aménagements cyclables depuis 4 ans qui permettent d'améliorer la sécurité de tous les modes et de protéger les plus vulnérables. Ce chiffre va continuer d'augmenter dans les mois qui viennent.

Dans le cadre de la formation, la sensibilisation des usagers aux bons comportements, la Ville de Lyon a missionné la maison du vélo pour qu'elle puisse organiser le défi à l'école, j'y vais à vélo. Plusieurs classes de l'arrondissement ont participé à cette action. De nombreuses classes sont également formées à la pratique par la direction des sports de la ville.

Une action a été également mise en œuvre par la ville qui peut sembler éloignée de la sécurité routière, mais qui a un réel lien. Cette politique est réalisée dans le 7<sup>ème</sup> comme dans les autres arrondissements. Il s'agit de la tarification progressive du stationnement. De nombreuses études ont démontré la dangerosité des véhicules avec d'un design haut pour les plus vulnérables en cas de collisions. Outre des objectifs environnementaux, sociaux et familiaux, cette politique a pour objectif à moyen terme de réduire le poids et le type de carrosserie des véhicules qui stationnent dans Lyon et donc qui se circulent. La ville s'est associée avec le Laboratoire D'aménagement et d'Economie des Transports pour étudier le changement des comportements et l'impact de cette politique sur la gravité des accidents.

On pourrait bien évidemment citer d'autres projets qui participent à la correction des situations à risque avec les différents projets portés par l'arrondissement.

La Ville de Lyon et La Métropole de Lyon ont depuis 4 ans mis en avant la nécessité de revoir la priorité dans les modes de déplacements, avec tout d'abord, les piétons, cyclistes, ensuite les transports en commun et pour terminer la voiture. Tout doit être fait pour adapter notre ville au changement climatique pour la rendre plus durable, plus apaisée et cette adaptation passe bien évidemment par une action forte dans la sécurité routière.

P/O   
Monsieur José MORENO